

Yveline MALPOT  
6, rue Pierre Roche  
22590 - PORDIC

Pordic, le 23 avril 2019

Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération « **Lannion-Trégor**  
**Communauté** »  
1, rue Monge  
22307 – LANNION Cedex

**OBJET** : Enquête publique du 12 mars au 12 avril 2019 relative à la  
déclaration de projet emportant mise en compatibilité du  
Plan Local d'Urbanisme de Lannion (sédentarisation des  
gens du voyage)

**P-J** : 1ex du rapport, avis et conclusions  
1 dossier d'enquête en retour

Monsieur le Président,

Je vous transmets, ci-joints, mon rapport, avis et conclusions relatifs à  
l'enquête publique citée en objet.

Au cours de cette enquête j'ai obtenu toutes les précisions que j'ai  
jugées utiles, pour mon information, auprès de vos services.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considé-  
ration disitnguée.

Yveline Malpot  
Commissaire-enquêteur

**LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**  
**COURRIER ARRIVE**

N° 1042  
Original à PA

PLUS: PDT .....  
VP .....  
VP .....

**24 AVR. 2019**

**DIRECTIONS - COPIES A:**

DD .....	For Contract .....	ENV .....
RH .....	Culture & Sport .....	EAU & ASS .....
Finances .....	ECO.AM .....	ACT. SOCIALE .....
SG .....	CT .....	Com .....
		JOURNALISTE .....

Yveline MALPOT  
Commissaire-enquêteur

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE LANNION

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU  
de LANNION  
(Sédentarisation de gens du voyage)

-----

ENQUETE PUBLIQUE  
du 12 mars au 12 avril 2019

-----

RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ce dossier contient 2 documents :

- rapport du commissaire-enquêteur sur le déroulement de l'enquête
- conclusions et avis du commissaire-enquêteur

## **SOMMAIRE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **1 – PRESENTATION DE L'ENQUETE – GENERALITES**

- 1.1 Objet de l'enquête
- 1.2 Cadre juridique et réglementaire
- 1.3 Composition du dossier d'enquête
- 1.4 Présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LANNION

#### **2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 2.1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2.2 Information du public
- 2.3 Permanences et entretiens

#### **3 – EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

- 3.1 Analyse des observations du public
- 3.2 Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

#### **4 – CLOTURE DE L'ENQUETE**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA DECLARATION  
DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LANNION**

**Rappel de l'objet de l'enquête publique**

**Avis du commissaire-enquêteur**

- sur le dossier et le déroulement de l'enquête
- sur les observations du public
- sur les observations des Personnes Publiques Associées (PPA)
- sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion

**Conclusions et avis du commissaire-enquêteur**

-----

**ANNEXES**

- Arrêté n°19/062 du 25 février 2019 de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de LANNION,
- Insertion dans la presse de l'avis d'enquête Ouest France et le Télégramme,
- Compte-rendu du 10 janvier 2019 de l'examen conjoint des PPA
- Certificat d'affichage et de publication en date du 12 avril 2019
- Procès-verbal d'enquête

## RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### PREAMBULE

La commune de **Lannion** se situe au nord-ouest du département des Côtes d'Armor, à proximité de la touristique Côte de Granit Rose. C'est la deuxième ville du département après Saint-Brieuc. Elle bénéficie d'une bonne desserte, en particulier par la RD 767 qui la relie à la RN 12 Rennes-Brest. Lannion est très bien équipée : pôle d'excellence technologique, équipements culturels, établissements d'enseignements (dont 2 lycées et des formations supérieures de haut niveau liées à la technopole), équipements sportifs, sociaux, centre hospitalier et polyclinique, etc....Il s'agit également de l'un des principaux pôles commerciaux du département.

Lannion fait partie de **Lannion-Trégor Communauté** qui rassemble 60 communes et 118.000 habitants. Le territoire communal est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Trégor approuvé le 5 décembre 2012, actuellement en révision.

Depuis le 27 mars 2017, conformément à L'application de la loi ALUR et en absence de minorité de blocage, Lannion-Trégor Communauté est devenue compétente en « Plan Local d'Urbanisme ».

### 1- PRESENTATION DE L'ENQUETE – GENERALITES

#### 1.1 – Objet de l'enquête

La commune de Lannion souhaite construire 4 logements dans le secteur du Roudour, dans l'objectif d'accueillir des familles issues de la communauté des gens du voyage. Il s'agit de logements de type 3 de plain-pied de 65m<sup>2</sup> environ, accessibles aux personnes à mobilité réduite, construits par un bailleur social et qui feront l'objet d'une gestion par le bailleur social ou le CCAS de Lannion.

Ce projet s'inscrit dans les orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, approuvé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental le 28 mai 2010.

Chaque habitation disposera d'une parcelle privative d'environ 560m<sup>2</sup>, permettant le stationnement d'une caravane et ainsi l'accueil de membres de la famille ou d'amis.

La construction de ces habitations sera financée par un prêt locatif aidé d'intégration.

L'enquête publique porte sur :

➤ **l'intérêt général du projet**

Ce projet répond à la politique de sédentarisation des gens du voyage que la ville de Lannion mène depuis quelques années avec l'installation de voyageurs sur des terrains communaux. Trois familles déjà identifiées seraient prêtes à se sédentariser. Cet habitat serait sous forme d'un bâti, en location, comprenant à minima une pièce de vie, une chambre et des sanitaires, situé sur un terrain permettant le stationnement d'une ou plusieurs caravanes.

Cette action répond aux objectifs de plusieurs documents stratégiques supra-communaux:

- le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,
- le schéma de cohérence territoriale du Trégor recommande que les documents d'urbanisme identifient les éventuels besoins de publics spécifiques, tels les gens du voyage,
- le PLH 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté stipule que « face à l'aspiration croissant de voyageurs à pouvoir disposer de terrains privés, adaptés à leur mode de vie, Lannion -Trégor Communauté doit se donner les moyens d'une réflexion sur la sédentarisation et l'accompagnement de ces ménages.

➤ **La mise en compatibilité du PLU de Lannion**

Le projet envisagé sur la commune n'est pas compatible actuellement avec les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme en vigueur (Zone A), aussi afin de réaliser ce projet, la procédure de déclaration de projet s'est avérée nécessaire permettant ainsi d'apporter les modifications suivantes aux documents d'urbanisme, écrit et graphique:

**Modification du document graphique**

- création d'un secteur UBv, correspondant au site de « sédentarisation des gens du voyage au Roudour ».

### Modification du règlement

- le règlement de la zone UB s'applique au site du projet. Il fait l'objet d'une adaptation dans l'en-tête du règlement, par l'ajout de « *un secteur UBv, correspondant au site de sédentarisation des gens du voyage au Roudour* »
- modification de l'article UB15, § 15.2 il est libellé de la manière suivante :  
« dispositions générales dans la seule zone UB et le secteur UBa, à l'exclusion du **secteur UBb et du secteur UBv** : afin de limiter l'étalement urbain, tout projet destiné à créer plus d'un logement, doit respecter une densité de 25 logements par hectare, sauf impératifs techniques liés notamment à la topographie, aux éléments de bocage protégés ou à la configuration de l'accès existant ou de la parcelle. »

### Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement

- Une orientation d'aménagement et de programmation spécifique à la nouvelle zone UBv est créée. Celle-ci s'articule autour de 3 objectifs :
  - Objectif 1 : proposer un habitat adapté aux besoins des gens du voyage sédentarisé
  - Objectif 2 : mettre en valeur la liaison douce vers le pôle de quartier de Ker Uhel
  - Objectif 3 : préserver les qualités biologiques du site

La zone UB gagne 0,45ha, au détriment de la zone A (-0,45ha) . Le tableau des surfaces de zones du PLU sera modifié en conséquence.

### 1.2 – Cadre juridique et réglementaire

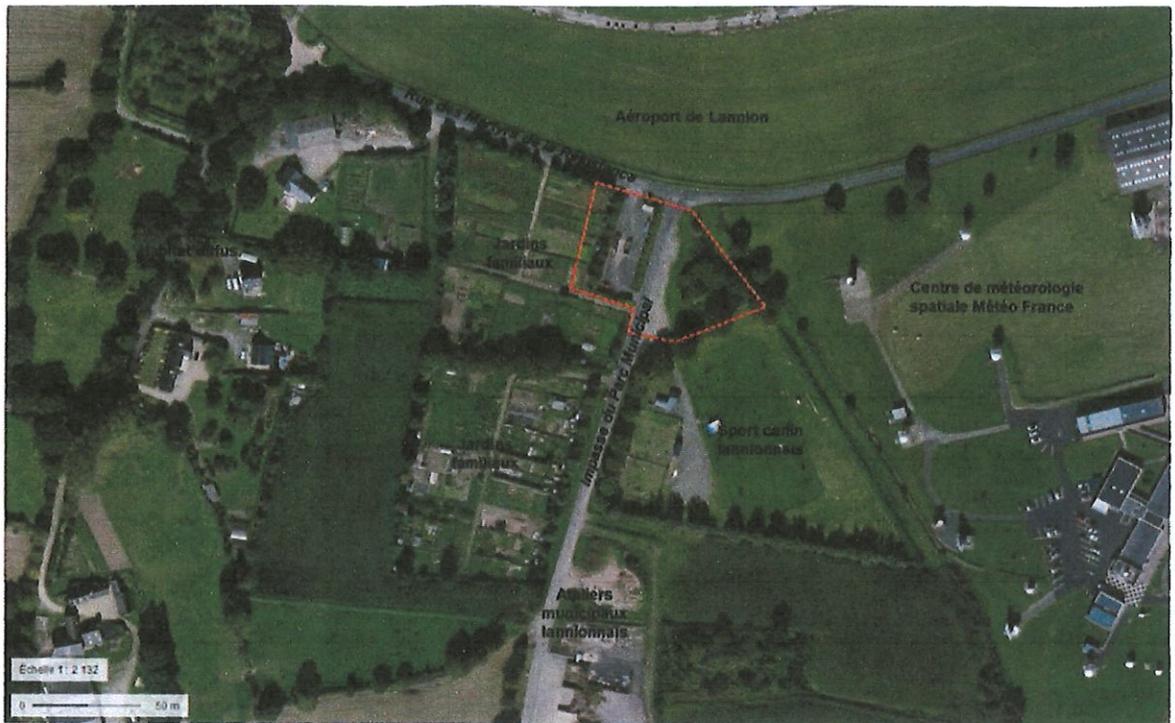
Cette enquête publique prescrite par arrêté n°19/062 en date du 25 février 2019 est régie par les textes suivants :

- les articles L 300-6, R 153-15 à R 153-17 du Code de l'Urbanisme
- les articles L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-46 et L 122-4 du Code de l'Environnement.

### 1.3 – Composition du dossier d'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

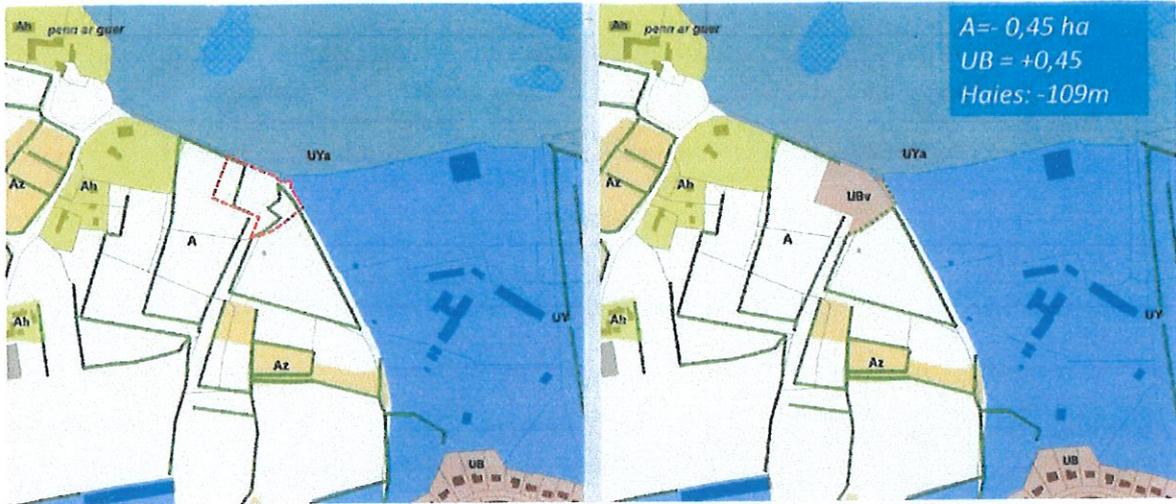
- **Notice de présentation**
- **Evolution des pièces du PLU**
  - Evolution du règlement graphique
  - Evolution du règlement écrit
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation



*Environnement immédiat du site*



*Localisation du site du projet vis-à-vis des principaux points d'intérêt du quartier*



Zonage avant mise en compatibilité

Zonage après mise en compatibilité



Projet d'aménagement du site (susceptible d'adaptations lors de la phase opérationnelle du projet)  
(source : ville de Lannion)

- **Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)**
  - compte rendu de la réunion d'examen conjoint avec les PPA du 10.01.2019
  - Avis du Conseil Départemental
  - Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
- **Pièces administratives**
  - Information de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Lannion pour la sédentarisation des gens du voyage
- **L'évaluation environnementale et son résumé non technique**
- **Note de présentation non technique**
- **1 registre d'enquête**

**1.4 Présentation du projet** (sont repris ci-après quelques extraits de la note de présentation)

#### **contexte communal**

Le site d'implantation du projet est localisé au Nord-Ouest de l'agglomération de Lannion, présentant un nombre limité de riverains mais bénéficiant d'une forte proximité vis à vis des équipements, commerces et services permettant une accessibilité piétonne.

Le site est bordé :

- au nord par l'aéroport de Lannion,
- à l'est se trouve le centre de météorologie spatiale de Météo France,
- au sud-est une parcelle supporte les infrastructures d'une association de sport canin,
- au sud-est et à l'ouest s'étendent des jardins familiaux,
- plus à l'ouest se trouve un secteur d'habitat diffus. L'habitation la plus proche est implantée à plus de 100m du site.

Le projet porte sur une partie de la parcelle BD 65 et une partie de la parcelle BC 113, appartenant à la ville de Lannion. La surface totale concernée par le projet est de 4485m<sup>2</sup>.

#### **Gestion de l'eau**

Le projet ne se situe au sein d'aucun périmètre de protection de captage pour la production d'eau potable.

Les 4 habitations seront reliées à un dispositif d'assainissement non collectif adapté à la nature du sol.

Aucune zone humide ni cours d'eau ne se trouve à proximité du site.

### **Bruit**

Il est proposé, pour ce projet, d'intégrer au projet de construction un objectif de performance en termes d'isolation acoustique afin de prendre en considération la proximité de l'aéroport.

### **Energie**

Le projet sera compatible avec les exigences actuelles de performance énergétique.

### **Risques**

Le secteur de projet est concerné par le risque sismique : l'ensemble de la commune (ainsi que l'ensemble du Nord-Ouest du territoire métropolitain) figure en zone de sismicité faible, ainsi que par le risque d'exposition au plomb. La commune n'est pas visée par aucun PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels).

### **Patrimoine bâti et paysager**

Les haies classées sur le site de projet ainsi que le blockhaus seront préservés dans le projet. Une attention particulière sera portée à l'intégration du bâtiment « D » dans l'environnement proche du blockhaus, en lien notamment avec la présence de chauve-souris et la préservation du patrimoine historique.

Le projet de construction des 4 logements ne présente aucun effet sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation de sites Natura 2000 les plus proches. La zone Spéciale de Conservation la plus proche est distante de plus de 1500m. La Zone de Protection Spéciale est à plus de 4500m.

## **2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 – Désignation du commissaire-enquêteur**

Monsieur le Conseiller délégué du Tribunal Administratif, par décision n° 1900003/35 du 18 février 2019 m'a désignée pour conduire l'enquête publique relative à la déclaration de projet (sédentarisation de gens du voyage) suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion.

Le mardi 5 mars 2019 je me suis rendue au siège de Lannion-Trégor Communauté et en compagnie de M.Roisné, je me suis rendue sur le site du projet.

## **2.2 – Information du public**

Les mesures de publicité prescrivant l'enquête publique ont été effectuées par :

- un avis d'enquête a été affiché sur les lieux suivants :
  - Mairie de Lannion
  - Espace Administratif et Social de Kermaria, 11 bld Louis Guilloux
  - En entrée d'agglomération sur la RD 786, route de Guingamp
  - En entrée d'agglomération sur la RD 21, route de Trébeurden
  - En entrée d'agglomération sur la RD 788, route de Perros-Guirec
  - En entrée d'agglomération sur la RD 786, route de Morlaix
- des insertions dans la rubrique « annonces légales »
  - 1ère insertion Ouest France et le Télégramme le 26 février 2019
  - 2ème insertion Ouest France et le Télégramme le 15 mars 2019
- sur le site internet [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) et sur le site internet [www.lannion.bzh](http://www.lannion.bzh)
- par voie électronique [plu@lanniontregor.com](mailto:plu@lanniontregor.com)

J'ai constaté que ces mesures de publicité ont bien été effectuées.

A l'issue de l'enquête publique un certificat d'affichage daté du 12 avril 2019 m'a été transmis

## **3 – EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUETE**

### **3.1 – Observations du public**

Au cours de cette enquête publique, j'ai tenu 3 permanences en mairie de Lannion :

- le 12 mars 2019 de 9h à 12h
- le 28 mars 2019 de 13h30 à 17h
- le 12 avril 2019 de 9h à 12h

Le dossier a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Au cours de mes permanences, seule une personne est venue prendre connaissance du dossier, sans faire d'observation ni orale, ni écrite sur le registre d'enquête. Je n'ai reçu aucun courrier et aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ni par voie électronique.

### **3.2 – Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)**

Conformément à l'article L 153-54 du Code de l'Urbanisme, les Personnes Publiques Associées ci-après ont été invitées à se réunir pour examiner le projet soumis à l'enquête :

- Préfecture des Côtes d'Armor
- Sous-Préfecture de Lannion
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Chambre des Métiers
- Mairie de Lannion

L'examen conjoint des dispositions de la présente enquête publique s'est tenu le 10 janvier 2019 entre la commune, Lannion-Trégor Communauté, les services de l'Etat et les PPA. Le compte rendu est joint au dossier d'enquête.

Madame Sidaner, secrétaire générale Sous-Préfecture de Lannion souhaite que le nombre de caravanes par logement soit limité afin de ne pas reproduire certaines opérations qui ont vu un nombre considérable de caravanes se greffer à des opérations d'habitat.

Par courriers, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor ainsi que la Direction du Patrimoine du Conseil Départemental ont fait connaître que le dossier présenté n'appelait pas d'observations particulières.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale, consultée le 21 décembre 2017, n'a pu étudier dans le délai de trois mois le dossier d'enquête. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

**4 – CLOTURE DE L'ENQUETE**

Lors de ma dernière permanence le 12 avril, j'ai clos et signé le registre d'enquête et j'ai rencontré M.Roisné de Lannion-Trégor Communauté à qui j'ai fait part du déroulement de l'enquête publique. Le procès-verbal d'enquête a été remis à Lannion-Trégor Communauté. Mon rapport et mes conclusions seront transmis à M. le Président de Lannion-Trégor Communauté.

Pordic, le 23 avril 2019



Yveline Malpot  
Commissaire-enquêteur

Yveline MALPOT  
Commissaire-enquêteur

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE LANNION

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU  
de LANNION  
(Sédentarisation de gens du voyage)

-----  
ENQUETE PUBLIQUE  
du 12 mars au 12 avril 2019

-----  
CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUR LA  
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU  
PLU DE LANNION

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA DECLARATION  
DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LANNION**

**Rappel de l'objet de l'enquête publique**

**Avis du commissaire-enquêteur**

- sur le dossier et le déroulement de l'enquête
- sur les observations du public
- sur les observations des Personnes Publiques Associées (PPA)
- sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion

**Conclusions et avis du commissaire-enquêteur**

**Rappel de l'objet de l'enquête publique**

Le projet vise à permettre la construction, sur le territoire de la commune de Lannion, de quatre habitations individuelles adaptées à la sédentarisation de ménages des gens du voyage. Il s'agira de logements locatifs sociaux correspondants à des T3 de plain pied de 65m<sup>2</sup> environ, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Chaque habitation disposera d'une parcelle privative d'environ 560m<sup>2</sup>, permettant le stationnement d'une ou plusieurs caravanes. La construction de 4 habitations est prévue à terme, dont 3 à l'échéance 2019. Aujourd'hui trois familles, identifiées, sont prêtes à se sédentariser.

En vue de la réalisation de ce projet, M. le Président de la Communauté d'Agglomération « Lannion-Trégor Communauté a engagé une procédure de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion, pour modifier le zonage Agricole d'un groupe de parcelles situées en impasse du Parc Municipal afin de permettre cette opération de sédentarisation des gens du voyage. Le projet portera sur une surface totale de 4485m<sup>2</sup>, actuellement en zone A (Agricole) qui sera reclassée en sous-secteur de la zone UB en UBv « *site de sédentarisation des gens du voyage au Roudour* », créée spécifiquement pour le site du projet.

**Avis du commissaire-enquêteur****> sur le dossier et le déroulement de l'enquête publique**

J'ai été désignée par décision n°E19000023/35 de M. le Conseiller délégué du Tribunal Administratif de Rennes en date du 18 février 2019 en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprenait toutes les pièces réglementaires telles qu'énumérées dans mon rapport.

Le dossier d'enquête, tel que présenté au public, lui permettait d'avoir une bonne connaissance du projet visant à permettre la construction de 4 habitations individuelles adaptées à la sédentarisation de ménages des gens du voyage.

Je me suis rendue au siège de la Communauté de Lannion-Trégor Communauté, le mardi 5 mars 2019, j'ai rencontré M.Roisné avec lequel je me suis rendue sur le site d'implantation des futures constructions.

La publicité relative à cette enquête a été conforme à la réglementation, avec toutes les parutions légales de l'avis et rappel d'ouverture de l'enquête dans les journaux Ouest-France et le Télégramme.

L'avis d'enquête a été affiché à la porte de la mairie de Lannion ainsi que sur 5 sites sur le territoire de la commune. Le dossier était consultable sur le site internet [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) et sur le site internet [www.lannion.bzh](http://www.lannion.bzh).

Le public a pu me rencontrer au cours de mes 3 permanences tenues en mairie de Lannion. Le dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie pendant la durée de l'enquête.

Je considère que toutes les procédures réglementaires ont été respectées sur le déroulement de l'enquête et les conditions d'information auprès du public.

J'ai transmis, à M.le Président de Lannion-Trégor Communauté le procès-verbal d'enquête.

➤ **Analyse des observations du public**

Au cours de cette enquête publique, j'ai tenu 3 permanences en mairie de Lannion : les 12 mars de 9h à 12h, le 28 mars 2019 de 13h30 à 17h et le 12 avril 2019 de 9h à 12h. Au cours de mes permanences, seule une personne est venue prendre connaissance du dossier d'enquête, sans faire d'observation ni orale, ni écrite sur le registre d'enquête. Je n'ai reçu aucun courrier et aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ni par voie électronique.

➤ **sur les observations des Personnes Publiques Associées (PPA)**

Les observations émises par les PPA lors d'un examen conjoint sont rapportées dans mon rapport. Préalablement consultées elles ont émis un avis favorable avec ou sans observations.

Je rejoin l'avis de Mme la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Lannion qui souhaite « que le nombre de caravanes par logement soit limité afin de ne pas reproduire certaines opérations qui ont vu un nombre considérable de caravanes se greffer à des opérations d'habitat ». J'émettrai une recommandation en ce sens.

➤ **Avis sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Lannion**

Ce projet s'inscrit dans les orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, approuvé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental le 28 mai 2010. Ce schéma départemental dresse en particulier le constat d'une évolution des habitudes des gens du voyage vers moins de mobilité, afin de bénéficier de services disponibles plus facilement dans un mode de vie plus sédentaire (scolarisation, prestations sociales etc...). Il met en avant 4 zones préférentielles de fréquentation des gens du voyage dans les Côtes d'Armor. Le secteur de Lannion fait partie de ces secteurs privilégiés.

Le site du projet visant à permettre la construction de 4 habitations individuelles adaptées à la sédentarisation de ménages des gens du voyage est localisé au Nord-Ouest de la commune. Le site d'implantation du projet est situé dans une zone qui n'est pas destinée à l'habitat (aéroport, site de Météo France, ateliers municipaux de la ville de Lannion). Sont situés à proximité, des jardins familiaux, un club canin, et un habitat diffus. La desserte des habitations s'effectuera directement via l'impasse du Parc Municipal existante. Un accotement sablé sera aménagé en bordure de voie. Le projet maintient des espaces de stationnement public pour les visiteurs des futurs habitants, mais également pour les usagers des jardins familiaux et du club canin.

Le site retenu, s'il présente une certaine tranquillité recherchée par les gens du voyages, n'est pas pour autant excentré de tous commerces et équipements. Il se situe en effet à 400m au nord du quartier de Ker Huel, très bien doté en équipements (commerces alimentaires, pharmacie, banques, bar, presse...). L'école primaire Woas Wen, basée dans ce quartier est adaptée à l'accueil d'enfants des gens du voyage. Une liaison douce permet de rejoindre ce quartier en toute sécurité.

Le site du projet impacte 4 jardins familiaux, classés en zone A. Une réunion s'est tenue le 21 mars et la ville de Lannion s'est engagée à allouer aux 4 usagers impactés par le projet une surface identique à celle perdue. Les terrains proposés seront labourés et les arbres fruitiers existants replantés avec l'aide des services techniques de la maire.

Je considère que le choix du site correspond parfaitement aux critères retenus pour assurer aux nouveaux résidents un certain isolement vis à vis de riverains, puisque tel est leur souhait, et un accès aux équipements de la vie quotidienne.

Chaque habitation, disposera d'une parcelle privative d'environ 560m<sup>2</sup> permettant le stationnement d'une ou plusieurs caravanes. Cependant afin de ne pas reproduire certaines opérations qui ont vu un nombre important de caravanes se greffer à des opérations d'habitat, j'émettrai une recommandation afin de compléter le règlement relatif au stationnement afin de n'autoriser, de façon permanente, qu'une seule caravane sur chacune des parcelles.

La desserte des habitations s'effectuera directement via l'impasse du Parc Municipal existante. Un accotement sablé sera aménagé en bordure de voie. Le projet maintien des espaces de stationnement public pour les visiteurs des futurs habitants, mais également pour les usagers des jardins familiaux et du club canin. Les habitations seront desservies par un dispositif d'assainissement individuel.

Les données environnementales présentées dans le dossier d'enquête permettent de penser que le projet sera respectueux de l'environnement. Les haies bocagères existantes autour du site seront préservées. Un talus bocager viendra remplacer la haie horticole située à l'ouest du périmètre du projet afin d'assurer une parfaite intégration paysagère des constructions depuis les jardins familiaux situés à l'arrière.

Le site est relativement distant de tout périmètre d'inventaire patrimonial et des sites Natura 2000 les plus proches. Il n'a pas été identifié de zone humide sur le site.

Le site de sédentarisation comprend un blockhaus qu'il convient de préserver en tant que vestige historique et également de refuge pour les chauves-souris. C'est ainsi qu'une attention particulière est apportée dans le projet d'aménagement afin d'isoler le blockhaus en créant une haie bocagère l'entourant et en évitant toutes lumières directes qui viendraient perturber les chauves-souris. La ville de Lannion est signataire depuis plusieurs années d'une charte « Ville-refuge pour les chauves-souris ». En ce sens, les qualités biologiques du site sont prises en compte

➤ **Avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Les dispositions de mise en compatibilité du PLU sont clairement exprimées dans le dossier, conformément aux textes.

Le projet prévoit de transformer environ 4485m<sup>2</sup>, actuellement en zone A en zone UB. J'estime que la perte de surface agricole est faible, s'agissant de jardins familiaux, la commune s'est engagée auprès des utilisateurs de ces jardins à mettre à leur disposition des surfaces équivalentes à celles perdues.

La zone UB gagne 0,45ha, au détriment de la zone A (-0,45ha) . Le tableau des surfaces de zones du PLU sera modifié en conséquence.

Evolution du règlement graphique et écrit

Le site du projet sera reclassé en zone UB. La zone UB recouvre le quartier de Ker Uhel voisin. Un **sous-secteur UBv**, *correspondant au site de sédentarisation des gens du voyage au Roudour* est créé spécifiquement pour le site du projet.

Le règlement écrit est également complété en ajoutant à l'en-tête du règlement de la zone UB, **le sous-secteur UBv**. A l'article UB15, §15.2 le complément « **et du secteur UBv** » a été ajouté.

Je recommanderai de compléter l'article UB.12 afin réglementer le stationnement des caravanes dans le sous-secteur UBv afin de n'autoriser qu'une seule caravane, de façon permanente, sur chaque parcelle.

Création d'une Opération d'Aménagement et d'Orientation spécifique à la nouvelle zone UBv est créée

Celle-ci donne essentiellement les principes d'aménagement afin :

- proposer un habitat adapté aux besoins de gens du voyage sédentarisé,
- mettre en valeur la liaison douce vers le pôle de quartier de Ker Uhel et mutualiser les usages,
- préserver les qualités biologiques du site.

**En conclusion :**

Au vu de mon rapport qui précède, des observations, avis ou commentaires que j'ai pu formuler ci-dessus:

Je considère :

- que toutes les procédures réglementaires ont été respectées sur le déroulement de l'enquête et les conditions d'information du public,
- que le dossier présenté à l'enquête publique a été mis à disposition du public pendant 32 jours, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et permettait au public d'en prendre connaissance et de consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête,
- qu'un procès-verbal d'enquête a été établi à l'issue de mes 3 permanences,

- qu'en favorisant la sédentarisation des gens du voyage, le projet présenté s'inscrit dans les orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ainsi qu'aux objectifs du programme local d'habitat (PLH) 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté qui définit une stratégie d'actions visant à la prise en compte des besoins en logements de l'ensemble des habitants dans toute leur diversité.

**En conséquence, j'émet un avis FAVORABLE sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Lannion dès lors que ce projet présente bien un caractère d'intérêt général.**

**Je recommande de compléter l'article UB 12 du règlement afin de réglementer le stationnement des caravanes dans le sous-secteur UBv afin de n'autoriser qu'une seule caravane, par logement, sur chaque parcelle.**

Pordic, le 23 avril 2019



Yveline Malpot  
Commissaire-enquêteur

**ANNEXES**

- **Arrêté n°19/062 du 25 février 2019 de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de LANNION,**
- **Insertion dans la presse de l'avis d'enquête Ouest France et le Télégramme,**
- **Compte-rendu du 10 janvier 2019 de l'examen conjoint des PPA,**
- **Certificat d'affichage et de publication en date du 12 avril 2019**
- **Procès-verbal d'enquête**

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le

**25 FEV. 2019**

ID : 022-200065928-20190225-AR\_19\_062-AR



## Arrêté n° 19/ 062

### ARRETE PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LANNION

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de la Communauté d'Agglomération 'Lannion-Trégor Communauté' ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153 – 54 à L.153-59 et R 153-8 et suivants
- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants, dans leur version issue de l'ordonnance n ° 2016-1060 du 3 août 2016 relative à l'information et à la participation du public et à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 31 Janvier 2014 de la commune de LANNION approuvant le PLU ;
- VU l'arrêté de Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté n°17/643 en date du 18 Décembre 2017 prescrivant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Lannion ;
- VU les pièces du dossier de déclaration de projet soumis à enquête publique, dont l'avis de l'autorité environnementale, des PPA, le compte rendu de l'examen conjoint ;
- VU l'ordonnance en date du de Monsieur le Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Rennes désignant en qualité de commissaire enquêteur ;

#### ARRETE

##### Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Lannion prescrit par arrêté le 18 Décembre 2017 ;

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- La notice de présentation

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le

**25 FEV. 2019**

ID : 022-200065928-20190225-AR\_19\_062-AR

### Article 6

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 12 Mars de 9h00 à 12h00
- Le 28 Mars de 13h30 à 17h00
- Le 12 Avril de 9h00 à 12h00

### Article 7

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Mr Joël Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Communauté.

### Article 8

A l'expiration du délai prévu à l'article 2, soit le 12 Avril 2019 à 12h00, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales qu'il remet au Président de Lannion-Trégor Communauté. Ce dernier dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

### Article 9

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné du registre des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes. Lannion-Trégor Communauté se chargera de transmettre une copie du rapport et des conclusions motivées à Mme La Sous-Préfète de Lannion.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté et sur le site internet [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) ainsi que sur le site de la commune de Lannion, [www.lannion.bzh](http://www.lannion.bzh), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

### Article 10

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département :

- Télégramme
- Ouest-France

Cet avis sera affiché aux lieux suivants et publié par tout autre procédé en usage dans la commune, pendant toute la durée de l'enquête :

<b>PRESENTS</b>		
LE BIHAN	Paul	<i>Maire de Lannion, vice-président de Lannion-Trégor Communauté</i>
OFFRET	Maurice	<i>Élu communautaire, vice-président de Lannion-Trégor Communauté</i>
KERSPERN	Michèle	<i>Ville de Lannion</i>
SERADIN	Christelle	<i>CCAS de Lannion</i>
SIDANER	Anne	<i>Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Lannion</i>
BOUBENNEC	Benoît	<i>DDTM UT Lannion</i>
DIVERRES	Alan	<i>Ville de Lannion</i>
AZARETE	Adrien	<i>Chargé de mission Gens du Voyage Préfecture</i>
PERLETTA	Federica	<i>Chambre d'Agriculture</i>
DEROUARD	Amandine	<i>Atelier Urbain</i>
FOLLEZOU	Yvan	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>
GUITTON	Julie	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>
ROISNE	Etienne	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>
<b>EXCUSES</b>		
ROYER	Christine	<i>Sous-Préfète de Lannion</i>
LE JEUNE	Joël	<i>Président de Lannion-Trégor Communauté</i>
CADEC	Alain	<i>Président du Conseil Départemental</i>

## Introduction

Maurice Offret introduit la réunion, il présente la démarche (projet de sédentarisation du voyage) qui a conduit à l'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées de ce dossier. Il précise que cette démarche a été menée en partenariat très étroit avec la ville de Lannion.

Il souligne également que cette action est prévue dans le PLH récemment approuvée par la Communauté d'Agglomération.

Paul Le Bihan tient à souligner la volonté de la politique de la ville en matière de sédentarisation des gens du voyage. Il indique également la difficulté de trouver un terrain qui convienne et qui satisfasse l'ensemble des familles et des partenaires.

Ce projet est lancé depuis longtemps (plus de 4 ans) et souhaite que cela aboutisse rapidement pour ces familles qui voient en cette sédentarisation un vrai projet de vie.

### 1. Présentation de la procédure

Amandine Derouard débute la présentation en insistant sur l'intérêt général du projet et précise que cette opération s'inscrit dans le cadre de plusieurs dispositifs et documents supra-communaux.

Mme Seradin, directrice du CCAS de Lannion indique que le travail est mené en partenariat avec les familles concernées depuis longtemps et que le projet répond aux orientations définies par les familles.

Mr Azaret souhaite savoir si un temps d'accompagnement est prévu avec les familles car cela représente un changement majeur.

Mme Seradin et Mme Kerspern répondent par l'affirmative en indiquant qu'il s'agit déjà de familles pré-sédentarisées, qui habitent déjà en dehors de l'aire actuelle. Un travail sur les usages dans le logement, notamment sur les questions de chauffage est réalisé.

Mme Sidaner souhaite que le nombre de caravanes par logement soit limité afin de ne pas reproduire certaines opérations qui ont vu un nombre considérable de caravanes se greffer à des opérations d'habitat.

Mr Boubennec souhaite savoir si une évolution des logements est prévue. Il lui est répondu que les règles du PLU en termes d'extension pourront être appliquées mais en respectant les capacités définies par le dispositif d'assainissement non collectif. De plus, le projet correspondant à la demande exprimée, des évolutions à moyen terme ne sont pas envisagées.

Maurice Offret conclue la réunion en remerciant l'ensemble des participants.

**GUIDEL - PONTIVY.**

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

**M. Loïc LE TINIER**

Maître principal de l'aéronautique (ER) survenu le 24 février, à l'âge de 61 ans.

De la part de son épouse, Martine Le Tinier ; sa mère, Christiane Le Tinier ; ses enfants et leurs conjoints, Aurélie et Nicolas Staehle, Marjory et Anthony Blanchard, Romain Le Tinier ; ses petits-enfants, Adrien, Tristan, Maïra et Owen, ainsi que toute sa famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 28 février, à 15 h, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Guidel, suivie de la crémation dans l'intimité familiale.

Loïc repose à la chambre mortuaire de l'hôpital du Scorff. Visites de 13 h à 18 h.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF municipales, Lorient  
tél. 02.97.02.22.49

**SAINT-AVÉ.**

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Mme Denise COURTOIS**

survenu à l'âge de 65 ans.

De la part de son frère, Raymond, et son épouse ; ses frères (†), Henri, René et Marcel ; ses belles-sœurs et ses nièces.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 1<sup>er</sup> mars, à 14 h 30, en l'église de Saint-Avé, suivie de l'inhumation au cimetière.

Denise repose à la chambre funéraire Margely, à Saint-Avé.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Margely, Saint-Avé  
tél. 02.97.60.74.13

**Remerciements Services et messes**

**BÉGARD - MORLAIX (29) LESNEVEN (29).**

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Mme Marie-Thérèse RAMARD née LE HIR**

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, André Ramard, son époux ; Eric, son fils, et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, l'offrande de fleurs, de messes et l'envoi de cartes, se sont associées à leur peine et les prient de trouver, ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Remerciements au docteur Auffret, à tout le personnel de l'HAD de Guingamp, ainsi qu'à ses infirmières et à ses aides ménagères.

PF Nathalie Grot, Bégard  
tél. 02.96.45.30.37

**LOCOAL-MENDON - PLÉLO.**

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et de soutien reçues lors de la disparition de

**Pierre LEMOINE**

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence à la cérémonie, l'envoi de cartes ou de dons, se sont associées à sa peine.

**PÉDERNEC.**



**STÉPHANE**

Le 25 février, cela fera 20 ans que tu es parti. Quel triste jour. Que de souvenirs.

Nos pensées sont toujours avec toi. Tu nous manques tellement. Tu es dans nos cœurs à tout jamais.

Nous l'aimerons toujours. De la part de tes parents, Jean-Yves et Mireille CADEC ; ta sœur, Valérie, et ton beau-frère, Jean-Yves Le Gac, et ton filleul, Lucas.

**PLÉLAN-LE-PETIT - BROONS DINAN (Léhon) - PAIMPOL.**

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Mme Marie-Françoise LEFFRAY née BATOCHÉ**

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, Yves Leffray, son époux ; Marie Batoché, sa mère ; Tiphaine et Arnaud Berthier, Erwann et Yolène Leffray, ses enfants ; Clarisse, Amance, Tom, Maya, ses petits-enfants adorés ; ses beaux-frères, belles-sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, l'offrande de messes, l'envoi de fleurs et de cartes, les dons pour la recherche sur le cancer, se sont associées à leur peine et les prient de trouver, ici, l'expression de leur très profonde reconnaissance.

PF L'Entre Deux Rivières-Ménard Jugon-les-Lacs, tél. 02.96.51.32.04

La parution des avis d'obsèques est prioritaire. Celle des remerciements peut se trouver décalée.

**Annonces officielles**

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com).  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2018, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT par les départements de la Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuelgales.fr](http://www.actuelgales.fr).

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Marchés publics - Procédure adaptée**

COMMUNE DE KERMOUROCH

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :** commune de Kermouroch, 14, place de l'Église, 22140 Kermouroch.  
**Objet du marché :** travaux de réaménagement de la rue de la Poste (RD 33).  
**Type de marché de travaux :** marché en procédure adaptée (art. 27, décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).  
**Caractéristiques principales :** travaux de terrassements, eaux pluviales, voirie et signalisation.  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : prix de l'offre, 60 % ; valeur technique, 40 %.  
**Pièces à fournir :** application de l'article 48, décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
- Moyens techniques et humains que le candidat peut affecter à l'opération.  
- Références pour des travaux de nature et d'importance similaires.  
**Retrait du dossier de réception des offres :** vendredi 15 mars 2019, à 10 h.  
**Date limite de consultation :** le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://www.e-megalisbretagne.org/>  
**Renseignements techniques :** A'DAO Urbanisme, 11, allée du Bâtiment, 35000 Rennes, tél. 02.99.27.57.69, [adao.urbanisme@orange.fr](mailto:adao.urbanisme@orange.fr)  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 21 février 2019.

**Côtes d'Armor le Département**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

- Nom et adresse de l'organisme acheteur :** département des Côtes-d'Armor, direction infrastructures, 9, place Général-de-Gaulle, CS 42371, 22023 Saint-Brieuc, tél. 02.96.82.63.59, courriel : [contact@coatesarmor.fr](mailto:contact@coatesarmor.fr)
- Objet du marché :** RD 22, désengagement d'emprise et retraits dépôts sauvages, section C rocade, commune de Ploufragan.
- Type de procédure :** procédure adaptée, article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Alotissement :** prestations divisées en lots, non.
- Variantes :** les variantes ne sont pas autorisées.
- Durée du marché ou délai d'exécution :** les prestations seront exécutées dans les délais ci-dessous, à compter de la notification du marché : 4 mois.
- Date et heure limites de réception des offres :** 18 mars 2019, à 12 h.
- Retrait du dossier de consultation :** le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://www.e-megalisbretagne.org/> ou "marchés publics" via [www.coatesarmor.fr](http://www.coatesarmor.fr)
- Date d'envoi du présent avis à la publication :** 20 février 2019.

**Marchés publics - Procédure formalisée**



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
Direction de l'immobilier et de la logistique

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Centre d'hébergement de Kerampuilh, Carhaix-Plouguer  
Restructuration du B2 et du B3, site de Kerampuilh (OP 18MNYs)

Marché de maîtrise d'œuvre

Parution au BOAMP et JOUE sous la référence n° FRO05/2019-014381.  
**1. Maître d'ouvrage :** Conseil régional de Bretagne, Direction de l'Immobilier et de la logistique, 283, avenue Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes Cedex 7.  
**2. Mandataire :** SEM BREIZH, 5, rue Cronstadt, 29200 Brest.  
**3. Mode de passation :** procédure concurrentielle avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-12 et 71 à 73 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.  
**4. Objet du marché :** mission de maîtrise d'œuvre.  
**5. Retrait du dossier de consultation :** le dossier est disponible en ligne sur la salle régionale des marchés publics : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)  
**6. Date limite de réception des candidatures :** 25 mars 2019, avant 16 h.  
**7. Voies de recours :** Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Briand, 3, contour de la Motte, CS 44416, F-35044 Rennes, tél. 02.23.21.28.28, fax 02.99.63.56.84.  
E-mail : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) - <http://rennes.tribunal-administratif.fr>  
**8. Date d'envoi à la publication :** 21 février 2019.

**Enquêtes publiques**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion**

Par arrêté en date du 25 février 2019, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion.  
Cette enquête se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs du 12 mars (9 h) au 12 avril 2019 (12 h) inclus, en mairie de Lannion (place Général-Leclerc). Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sous format papier et informatique, ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h ; mardi, jeudi, vendredi, de 9 h à 17 h ainsi que le mercredi et le samedi, de 9 h à 12 h).  
A cet effet, Mme Yveline Malpot a été désignée par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle sera présente en mairie, le mardi 12 mars, de 9 h à 12 h ; le jeudi 28 mars, de 13 h 30 à 17 h ; le vendredi 12 avril, de 9 h à 12 h.  
Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com). Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet et consulter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou à adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie, place Général-Leclerc, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [plu@lannion-tregor.com](mailto:plu@lannion-tregor.com).  
Toute information sur cette enquête peut être demandée auprès de M. Joël Le Jeune, président de Lannion-Trégor Communauté.  
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées pendant un an au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'à la mairie de Lannion.

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR - COMMUNE DE BOURBRIAC

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2019, une enquête publique de 31 jours est ouverte du 26 février 2019 à 9 h, heure d'ouverture de l'enquête, au 28 mars 2019 à 17 h, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Bourbriac sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Solien Bourbriac, siège social, rue du Prê Long, Bât. C, ZAC Val d'Orson, 35770 Vern-sur-Seiche, pour la création d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison au lieu-dit Les Landes, à Bourbriac.  
La mission régionale d'autorité environnementale a émis des recommandations sur le projet.  
Le dossier, en ligne sur le site internet de la préfecture <http://cotes-darmor.gouv.fr/> Politiques-publiques/Environnement/Installations-classes-industrielles/Enquêtes-publiques est également consultable à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1086>. Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Bourbriac. Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Bourbriac aux jours et heures habituels d'ouverture, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mardi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; samedi, de 9 h à 12 h. Le public peut formuler ses observations du 26 février 2019, 9 h, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 28 mars 2019, 17 h, heure de clôture de l'enquête :  
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Bourbriac ;  
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourbriac ;  
- sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1086> ;  
- par voie électronique via l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-1086@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1086@registre-dematerialise.fr).  
Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Bourbriac. Les contributions reçues par courrier électronique sont consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1086> et à partir du site internet de la communauté d'agglomération <http://cotes-darmor.gouv.fr/> Politiques-publiques/Environnement/Installations-classes-industrielles/Enquêtes-publiques.  
M. Jean-Pierre Quinio, directeur général des services à la commune, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public le : 26 février 2019, de 9 h à 12 h ; 6 mars 2019, de 14 h à 17 h ; 16 mars 2019, de 9 h à 12 h ; 21 mars 2019, de 14 h à 17 h ; 28 mars 2019, de 14 h à 17 h.  
Toute information peut être demandée auprès de M. Christophe Biger, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : [biger@opt-technologie.fr](mailto:biger@opt-technologie.fr) ou par téléphone au 02.99.36.05.18.  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourbriac et sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.  
La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.

**Publicités immobilières réglementées**

**VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES**

**VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES**

**CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX**

**RENDEZ-VOUS en annonces classées**

Entreprises,  
**DÉTECTEZ LES MARCHÉS PUBLICS**  
avec [Bretagne-marchespublics.com](http://Bretagne-marchespublics.com)  
02 98 33 74 44

Le Télégramme, journal quotidien d'information.  
Société éditrice : Le Télégramme, SAS au capital de 7 573 303 euros.  
• La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations, est interdite.  
Président du conseil d'administration, directeur de la publication, directeur général : Édouard COUDRIER, Directeur de l'Information : Hubert COUDRIER, Directeur délégué : Olivier CLECH, Rédacteur en chef : Samuel PETIT, Rédacteurs en chef adjoints : Catherine MAGAUEUR, Christian BRER, Alain FLECKE, Pascal BODRESE, Anne BUREL, Secrétaire généraux de la rédaction : Bernard SPARTEL, Gu Bédicq L'HARDON.  
N° de commission paritaire : Le Télégramme, N° 04200 66340  
N° S.T.R. : 24015076.  
Siège social : direction, rédaction, service des ventes, Imprimerie 7, voie d'accès au Port, BP 67243, 29671 Morlaix Cedex, tél. 02 98 62 11 33. E-mail : [telegramme@telegramme.com](mailto:telegramme@telegramme.com)  
Publicité commerciale et petites annonces locales :  
Vendredi, 10 quai Armand-Condorcet, CS 29219, 29229 Brest Cedex 7, tél. 02 98 43 22 44, ainsi qu'à nos sites sociaux et dans toutes les agences du Télégramme.  
Publicité extra locale et annonces classées : 06 46 36 75, boulevard Murat, 75016 Paris, tél. 01 80 48 93 33.  
Lundi : cahier sport de 20 à 28 pages ;  
Mardi : cahier annonces de 8 à 28 pages ;  
Samedi : cahier annonces de 15 à 32 pages.  
Origine papier : papier provenant majoritairement de France.  
Taux fibres recyclées : 100 %.  
Origine des fibres : issues de forêts durablement gérées.  
Encrochage : 1, 26 mg/kg ca.  
Trag de ce jour : 186 98.

Marchés publics
procédure adaptée



Travaux VRD, sécurisation périmétrique du site et stationnements au lycée Félix Le Dantec à Lannion

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique (DILL), 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
2. Mandataire du maître de l'ouvrage, organisme qui passe le marché : Lantron-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion, tél. 02 96 05 09 00, fax 02 96 05 09 01.
3. Procédure de passation du marché : marché de travaux à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

4. Objet du marché, caractéristiques principales :
Intitulé de l'opération : OP 17U3H, marchés de travaux VRD, sécurisation périmétrique du site et stationnements au lycée Félix Le Dantec à Lannion.
Nature des prestations : marché public de travaux.
La présente consultation est constituée d'un seul lot.
Le présent marché est composé d'une seule tranche.
Code(s) CPV du marché :

45232000 Travaux de revêtement divers,
45121500 Travaux de terrassement,
45232410 Travaux d'assainissement,
45232000-2 Travaux de construction de parkings,
45121700 Travaux d'aménagement paysager.
Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires :
- substitution du parking asphalté par un parking dalle gazon,
- surélevé dédié gestion des accès / visio-phono.
Aucune variante exigée n'est prévue. Les variantes libres limitées à 2 sont autorisées dans le respect des dispositions du CCTP avec obligation de répondre à l'ordre de base.
La visite sur site est obligatoire. Contacter M. Cyril Prisé au 06 76 75 18 75 (personnel dédié).

5. Délai d'exécution :
Délai global d'exécution : 15 semaines (compris période de préparation de chantier et congés).
Date prévisionnelle de démarrage des travaux : printemps 2019.
6. Modalités d'obtention du dossier : le dossier est à télécharger gratuitement sur le site https://www.marches.megalabretagne.org
7. Justificatifs à produire aux qualifications et capacités des candidats : le candidat est invité à privilégier le dispositif MPS pour le dépôt de sa candidature et à son offre.

8. Délai de validité des offres :
La candidature simplifiée MPS sera à compléter par les renseignements sur les garanties et capacités techniques et financières détaillés au règlement de consultation.
En cas de réponse non déposée MPS, le dossier de candidature comprendra toutes les pièces énumérées à l'article 5.21 du règlement de consultation.
9. Réception des offres : les dossiers contenant la candidature et l'offre tels que définis dans le règlement de consultation devront être déposés, obligatoirement, en voie électronique, sur la plateforme MEGALab (www.megalabretagne.org), avant le 18 mars 2019 à 14 h 00.

10. Délai de validité des offres : cent quatre-vingt jours (180) à compter de la date de dépôt des offres.
11. Critères de jugement des offres :
- valeur technique de l'offre : 60 %,
- prix des prestations : 40 %.
12. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :
- l'organisme administrateur(s) : Lantron-Trégor Communauté, service communauté publique, Audrey Clouez, tél. 02 96 05 09 18 ou Laurence Kertudo, tél. 02 96 05 09 28, courriel : commandes@lantron-tregor.com
- l'organisme administrateur(s) : Lantron-Trégor Communauté, bureau d'études voirie, Olivier Soudrais, tél. 07 87 39 81 14.
Courriel : o.soudrais@lantron-tregor.com

13. Pour la partie électricité, Armor Logica, David Gillet, tél. 02 96 33 57 84.
14. Modalités essentielles de financement, de paiement et de garantie :
Financement : ressources propres du Conseil régional de Bretagne abonnées à des ressources externes, soit dans le cadre d'un emprunt, soit par la baie de subvention ou de participations publiques,
paiement : conformément aux articles 116 à 121 du décret des marchés publics, constitution d'une garantie à première demande (articles 122 à 123 du décret relatif aux marchés publics).

15. Voies de recours :
Instance chargée des recours et service auprès duquel des renseignements doivent être obtenus : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, boulevard de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes, France. Tél. 02 23 21 28 28, fax 02 99 63 68 84, e-mail : greffe-ta-rennes@juradm.fr
Date d'envoi de l'avis de la publication : 21 février 2019.

Marchés publics
Procédure formalisée



Conseil régional de Bretagne
Directeur de l'immobilier et de la logistique

Centre d'hébergement de Kerampuilh à Carhaix-Plouguer
Restructuration du B2 et du B3, site de Kerampuilh OP 18MNY5

PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NÉGOCIATION

Marché de maîtrise d'œuvre

Pactum au BOAMP et JOUE sous la référence n° FRO05/2019/431361.

1. Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
2. Mandataire : Sembalviel, 5, rue Cronstadt, 20200 Brest.
3. Mode de passation chiffré : procédure concurrentielle avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles 251.2° et 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

4. Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre.
5. Retrait du dossier de consultation : le dossier est disponible en ligne sur le site régional des marchés publics : www.megalabretagne.org
6. Date limite de réception des candidatures : 25 mars 2019 avant 16 h 00.

7. Voies de recours :
Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, boulevard de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes France. Tél. 02 23 21 28 28, fax 02 99 63 68 84.
E-mail : greffe-ta-rennes@juradm.fr/rennes.tribunal-administratif.fr
8. Date d'envoi de l'avis de la publication : 21 février 2019.

Avis administratifs

Préfet des CÔTES-D'ARMOR
Commune de BOURBRIAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2019, une enquête publique a été ouverte du 26 février 2019 à 9 h 00, heures d'ouverture de l'enquête, au 28 mars 2019 à 17 h 00, heures de clôture de l'enquête, à la mairie de Bourbriac sur le dossier d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eclair Bourbriac, CS 44416, 35044 Rennes France.
La mission régionale d'autorité environnementale a émis des recommandations sur le projet.
Le dossier en ligne sur le site internet de la préfecture :
http://cotes-darmor.gouv.fr/Portals/0/avis/Environnement/Installations-classees-dustrie/Enquetes-publiques
ou est également consultable à partir du site internet :
https://www.registre-dematerialise.fr/1086

Il est accessible gratuitement sur un point informatique situé à la mairie de Bourbriac.
Le dossier complet, support papier, consultable sur le site internet de la préfecture, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Bourbriac aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit :
- mardi 8 h 30 - 12 h 00, mercredi 8 h 30 - 12 h 00, jeudi 8 h 30 - 12 h 00, vendredi 8 h 30 - 12 h 00, samedi 8 h 30 - 12 h 00.
Le public peut formuler ses observations du 26 février 2019, 9 h 00 heures d'ouverture de l'enquête, sur le registre d'enquête. Les observations manuscrites mises à sa disposition à la mairie de Bourbriac,
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourbriac,
- sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante :
https://registre-dematerialise.fr/1086
- par voie électronique via l'adresse mail dédiée :
enquete-publique-1086@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions adressées par voie postale sont envoyées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Bourbriac.
Les contributions reçues par courrier électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor :
http://cotes-darmor.gouv.fr/Portals/0/avis/Environnement/Installations-classees-dustrie/Enquetes-publiques
M. Jean-François Guirio, directeur général des services en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :
- 26 février 2019, 9 h 00 - 12 h 00,
- 6 mars 2019, 14 h 00 - 17 h 00,
- 16 mars 2019, 9 h 00 - 12 h 00,
- 21 mars 2019, 14 h 00 - 17 h 00,
- 28 mars 2019, 14 h 00 - 17 h 00.
Toute information peut être demandée auprès de M. Christophe Bizer, responsable du projet, à l'adresse mail suivante :
bizer@pt-technologie.fr ou par téléphone au 02 99 36 05 18.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourbriac et sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.

Déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 25 février 2019, le président de Lantron-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion.
Cette enquête se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du 12 mars (9 h 00) au 12 avril 2019 (12 h 00) inclus, en mairie de Lannion (place du général Lacroix).
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sous forme papier et informatique, ainsi qu'un registre d'enquête, seront consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture (tous les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, mardi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 ainsi que le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00).
A cet effet, Mme Yveline Mélépe a été désignée par le tribunal administratif de Rennes, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle sera présente en mairie :
- le mardi 12 mars de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 28 mars de 12 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi 12 avril de 9 h 00 à 12 h 00.
Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération www.lantron-tregor.com
Chaque porte-voix connaissance du dossier de déclaration de projet et consultant éventuellement ses observations, progrès et contrepropositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie, place du Général-Lacroix ou par voie électronique à l'adresse suivante :
plu@lantron-tregor.com
Toute information sur cette enquête peut être demandée auprès de M. Joël Le Jeune, président de Lantron-Trégor Communauté, au 02 96 05 09 00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées pendant un an au siège de Lantron-Trégor Communauté ainsi qu'à la mairie de Lannion.

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19 février 2019, a été constitué par 99 ars, une société à responsabilité limitée dénommée Ornel Financière, au capital de 5 000 euros (500 actions), à 1 et 3, rue du Point-d'Azur, ZA La Vire Avenir, 22500 Portc, objet social : exploitation de tous fonds de commerce de restauration, cafés, pizzerias, brasserie, vente à emporter, et de tous dérivés de boissons et boissons et accessoires ainsi que tous activités connexes, alimentaires, complémentaires s'y rapportant.
Gérance : Mme Gwendoline Ornel, demeurant 2, impasse des Landes, Langel, 22400 Saint-Denis-de-la-Grève, M. Franck Frenais, demeurant 7, rue des 2-Frères-Durand, 22190 Plérin.
Immatriculation au RCS de Saint-Brieuc.

CESSION DE FONDS

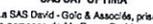
Suivant acte SSP en date à Plochu du 12 octobre 2018, enregistré le 20 février 2019 au SFFP de Saint-Brieuc, référence 2018 p01 2019 à 09113, M. Didier Le Saut, demeurant 1, rue du Vieux-Saint-Brieuc, M. 503 472 912, a cédé à la SAS Le Sources du Vin, au capital de 1 500 euros, dont le siège est à 1, place Foch, 22530 Plochu, immatriculée au RCS Saint-Brieuc n° 837 844 476, son fonds de commerce de vente de produits de cave et dérivés + ambulant, sis et exploité 1, place Foch, 22530 Plochu, sous l'enseigne "Le Cave du Plochu".
Prix principal : 35 000 euros. Date d'entrée en jouissance : 1er avril 2019.
Les oppositions et la correspondance, s'il y a lieu, doivent être adressées pour la validité à l'adresse susvisée du fonds de commerce, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

Autres légales

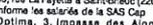
LIQUIDATION JUDICIAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018 SAS CAP OPTIMA

La SAS Devit - Golo & Associé, prise en la personne de M. Bruno Devit, mandataire judiciaire ayant son cabinet au 45, rue La Fayette à Saint-Brieuc (22000) informe les salariés de la SAS Cap Optima, 3, Impasse des Arènes, 22200 Saint-Gothard, du détail de la liste de créanciers salariés auprès du greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.
Le détail de formation pour adhésions au conseil de Prud'hommes (2 mois) c'est à compter de la présente publication (articles L.651-1 et L.652-3 du Code de Commerce).

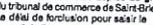
Notre publication adhère à



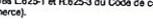
donc elle suit les recommandations. Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser au



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



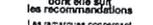
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



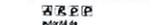
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



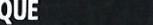
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



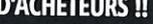
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



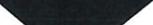
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



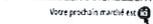
Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal



Les remarques concernent une publication passée, notre publication tend à s'adresser directement au journal

bonnes affaires

Passer votre annonce au 0 820 000 010 (0,15€/mn + prix d'un appel)

Agriculture

Bois de chauffage

Vends bois de chauffage, chêne, 50, 40, 30 ou 25 cm bûche. S'adresser M. Ernaut, La Robinière, Carhaix-Plouguer, tél. 02 97 97 21 71 ou 02 99 45 68 81.

Collection

Divers

Lutrin schéma pour bassin de l'étaler, viton à partir de 1 000 €, viton à partir de 3 000 €, saxo, dans l'état, même à restaurer, déplacement sur rendez-vous. Particulier, tél. 09 43 41 54 03.

Loisir-Détente

Chasse et pêche

Châtaignes actionnaires avec meules ou sans meules pour forêt de 1 000 hectares, limite dept. 22 et 29, saison 2019-2020 chasses en pair. Particulier, tél. 09 38 31 35 71.

Occasions diverses

Vends bois de chauffage 27 tonnes, environ 50 000 €/ST, ou en grumes bûches par camion à 25 tonnes à 70 €/t. T. Châtigny à 39 €/t ST ou grumes 50 €/t T. Prix TTC. Tél. 08 21 21 54 14.

Produit du terroir

Produit fermier

Vends cause surprise, offre nouveau en bouteille ou à mettre en bouteille, par M. Bignon, fabrique d'œufs et de produits de la ferme à consommation avec modification. Particulier, tél. 02 96 31 51 44.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Antiquités, brocante

Collection

Lutrin schéma pour bassin de l'étaler, viton à partir de 1 000 €, viton à partir de 3 000 €, saxo, dans l'état, même à restaurer, déplacement sur rendez-vous. Particulier, tél. 09 43 41 54 03.

Divers

Recherche

Cherche livres anciens, manuscrits, journaux, BD, papiers anciens, disques vinyle, cartes postales, gravures, ... Particulier, tél. 06 30 33 24 47.

Loisir-Détente

Chasse et pêche

Châtaignes actionnaires avec meules ou sans meules pour forêt de 1 000 hectares, limite dept. 22 et 29, saison 2019-2020 chasses en pair. Particulier, tél. 09 38 31 35 71.

Occasions diverses

Vends bois de chauffage 27 tonnes, environ 50 000 €/ST, ou en grumes bûches par camion à 25 tonnes à 70 €/t. T. Châtigny à 39 €/t ST ou grumes 50 €/t T. Prix TTC. Tél. 08 21 21 54 14.

Produit du terroir

Produit fermier

Vends cause surprise, offre nouveau en bouteille ou à mettre en bouteille, par M. Bignon, fabrique d'œufs et de produits de la ferme à consommation avec modification. Particulier, tél. 02 96 31 51 44.

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux

Collectionneur achète cher grand vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, vins très vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, chartrons, ...). Tous d'occasion et garantis pour la santé à consommer avec modération. Particulier, tél. 06 45 81 03 03.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarches.com](http://centraledesmarches.com)  
Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence atouté dans l'art 2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,18 € HT la ligne, ce qui correspond à 1,78 € HT le mètre linéaire.  
Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce cotés en bourse et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, [www.annales.fr](http://www.annales.fr).

## Marchés publics

### Procédure adaptée

### Commune de Malguénac

Aménagement du lotissement Park Liamm

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme acheteur : commune de Malguénac, 18, rue du Château-d'Eau, 56300 Malguénac.  
Type de procédure : la présente consultation est passée selon une procédure adaptée selon les dispositions des articles 27 et 34 du décret n° 2018-360 du 25 mars 2018 relatif aux marchés publics.  
Objet du marché : aménagement du lotissement Park Liamm.  
Nombre et consistance des lots :  
Lot 1 : voiries.  
Lot 2 : eaux usées, eaux pluviales.  
Lot 3 : eau potable.  
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, précisés dans le règlement de consultation :  
- critère prix : 70 %  
- critère valeur technique : 30 %.  
Modalités de retrait du dossier de consultation : le dossier est disponible à l'adresse suivante : <https://www.mega.abrbrtagne.org>  
Modalités de remise des offres : selon les modalités indiquées dans le règlement de consultation.  
Date de remise des offres : le vendredi 12 avril 2019 à 12 h 00.  
Les renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus auprès de : Sébastien Nicolas, Associé, géomètres, urbaniste, ingénieur ESTP, Ingénieur ESAT, 32, rue du Centre, BP 5, 56301 Pontivy cedex. Tél. 02 97 25 57 04. Fax 02 97 27 59 61.  
E-mail : [Vn@sebastien-nicolas.com](mailto:Vn@sebastien-nicolas.com)  
E-mail : [frederic.chalard@sebastien-nicolas.com](mailto:frederic.chalard@sebastien-nicolas.com) (renseignements techniques).  
Date d'envoi du présent avis à la publication : le mercredi 13 mars 2019.

### CCI Ille-et-Vilaine

Port de Saint-Malo : reconditionnement des bogies de translation des grues électriques Peiner

### PROCÉDURE ADAPTÉE

CCI Ille-et-Vilaine, 4, avenue Louis-Martin, CS 61714, Saint-Malo Cedex, représentée par son président, tél. 02 99 20 51 00, courriel : [marches@ille-et-vilaine.cci.fr](mailto:marches@ille-et-vilaine.cci.fr)  
Objet des travaux : travaux de déviation de conduites d'eau potable et de collecteurs d'assainissement RN 164  
X 2 voies de la déviation de Rostrenen-Plouguernevel section 2  
Visite des équipements obligatoires.  
Dossier de consultation disponible sur [www.marches-publics.gov.fr](http://www.marches-publics.gov.fr)  
Date limite de remise des offres : le 2 avril 2019 à 12 h 00.

### Commune de Rostrenen

Travaux de déviation de conduites d'eau potable et de collecteurs d'assainissement RN 164 X 2 voies de la déviation de Rostrenen-Plouguernevel section 2

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Rostrenen, maire de Rostrenen, 6, rue Joseph-Pennec, 22110 Rostrenen.  
Mode de passation : marché par procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2018-360 du 25 mars 2018.  
Objet des travaux : travaux de déviation de conduites d'eau potable et de collecteurs d'assainissement RN 164, axe 2 X 2 voies de la déviation de Rostrenen-Plouguernevel, section 2.  
Caractéristiques des ouvrages : la présente marché fera l'objet d'un seul lot.  
Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des axes usés détaillés dans le dossier de consultation.  
Détail d'exécution : à préciser par le candidat.  
Variantes possibles : oui.  
Justificatifs de candidature à produire : les pièces à fournir sont indiquées dans le règlement de la consultation.  
Modalités d'obtention des dossiers : retrait sur le site <https://marches.mega.abrbrtagne.org>  
Date limite de réception des offres : vendredi 12 avril 2019, 12 h 00.  
Remise des offres : sur la plateforme <https://www.mega.abrbrtagne.org>  
Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.  
Renseignements d'ordre administratif et/ou technique : SDAEP, M. Thomas, boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc, téléphone 02 96 01 21 52, télécopie 02 96 01 21 49.  
Date d'envoi à la publication : 12 mars 2019.

### Commune de Saint-Samson

Travaux d'aménagement de sécurité abord RD 57 de la Ville-Gue et de la Mairie

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : mairie de Saint-Samson, correspondante : Gaëlle Alloumeau, rue du 18-Mars-1962, 22100 Saint-Samson-sur-Rance. Tél. 02 96 09 18 05. Courriel : [clausmann.ag@orange.fr](mailto:clausmann.ag@orange.fr)  
Adresse internet du port de l'acheteur : <http://www.mega.abrbrtagne.org/>  
Description du marché : lot du marché : travaux d'aménagement de sécurité, abord RD 57, de la Ville-Gue et de la Mairie.  
Caractéristiques principales :  
- intitulé (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : travaux de revêtement, eaux pluviales, voirie et signalisation.  
Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2019.  
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- prix de l'offre : 60 %  
- valeur technique : 40 %.  
Type de procédure : procédure adaptée.  
Date limite de réception des offres : 4 avril 2019 à 12 h 00.  
Les renseignements :  
- à adresser à produire quant aux qualités et capacités du candidat : application de l'article 48 du décret n° 2018-360 du 25 mars 2018 relatif aux marchés publics.  
- moyens techniques et humains que le candidat peut affecter à l'opération, à mobiliser pour des travaux de même importance similaires.  
- numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 01/2019.  
- nature de recours :  
- date d'envoi du présent avis à la publication : 12 mars 2019.

Notre publication adhère au

**ARPP**

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au :

**ARPP**

autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vaquerie  
75116 Paris  
[www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au Journal

### Commune de Pleslin-Trégavou

Rénovation, restructuration du groupe scolaire Georges Hervé

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Mairie de Pleslin-Trégavou, 2 place Guy-Jourdan, 22490 Pleslin-Trégavou. Tél. 02 96 07 80 00. Fax 02 96 02 12 78.  
Courriel : [mairie.pleslin.trégavou@wanadoo.fr](mailto:mairie.pleslin.trégavou@wanadoo.fr)  
Représenté par : M. Laro, maire.  
1. Mode de passation : marché passé en procédure adaptée.  
2. Objet du marché : rénovation, restructuration du groupe scolaire Georges Hervé.  
Lot 02 : terrassements, VHD, espaces verts.  
Lot 03 : gros oeuvre, maçonnerie.  
Lot 04 : charpente bois, MOB, bardage.  
Lot 05 : couverture et bardage ardoises, bac sec, étanchéité, couverture aluminium.  
Lot 06 : menuiseries extérieures.  
Lot 07 : ITE.  
Lot 08 : menuiseries bois, agencement.  
Lot 09 : isolation, cloisons sèches.  
Lot 10 : faux plafonds.  
Lot 11 : revêtements de sols.  
Lot 12 : revêtements muraux.  
Lots techniques : BET Fluides.  
Régime : M. Bélier, labon.bea@decoteur.net  
Lot 13 : courants forts faibles.  
Voir CCTP spécifique au lot 13.  
Lot 14 : ventilation, chauffage.  
Voir CCTP spécifique au lot 14.  
Lot 15 : plomberie, sanitaires.  
Voir CCTP spécifique au lot 15.  
4. Délai d'exécution : onze mois à compter de la notification du marché, non compris la période de préparation d'un mètre cube.  
5. Modalité de retrait du dossier de consultation : par demande écrite (fax, mail ou courrier) à Trivik, 5, rue Jules-Ferry, 22000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 78 20 78. Les dossiers peuvent être retirés sur place de Trivik à Saint-Brieuc et à Quiberon.  
6. Réception des offres : les offres doivent parvenir par courrier dématérialisé sur la plateforme <https://demat.centraledesmarches.com/7045346> pour le mardi 12 mars 2019 à 12 h 00.  
7. Adresse de remise des offres : les dossiers de candidature et drafts seront rédigés en français et remis uniquement de façon dématérialisée sur la plateforme : <https://demat.centraledesmarches.com/7045346>  
8. Conditions de participation : références pour travaux similaires, moyens humains et matériels.  
9. Condition de remise des offres : se référer à l'article 4 du règlement de consultation.  
10. Critères de jugement des offres :  
- décais : 10 %  
- critères techniques : 30 % (références 10 % / moyens humains et matériels 10 % / démarche environnementale 10 %)  
- prix de l'offre : 60 %  
11. Renseignements complémentaires : voir le règlement de consultation.  
Visite du site obligatoire pour les candidats aux lots :  
Lot 03 : gros oeuvre, maçonnerie.  
Lot 04 : charpente bois, MOB, bardage.  
Lot 05 : couverture et bardage ardoises, bac sec, étanchéité, couverture aluminium.  
Lot 06 : menuiseries extérieures.  
Lot 09 : isolation, cloisons sèches.  
Lot 12 : revêtements muraux.  
Lot 13 : courants forts faibles.  
Lot 14 : ventilation, chauffage.  
Lot 15 : plomberie, sanitaires.  
Deux visites sont organisées sur place : le mercredi 20 mars et le mercredi 27 mars de 9 h 00 à 12 h 00. M. Rabel, coordinateur de travaux de l'agence d'architecture BWT Architects et associé, sera présent pour répondre aux questions.  
Attestation de visite à joindre à la réponse.  
Lot 05 : couverture et bardage ardoises, bac sec, étanchéité, couverture aluminium.  
12. Date d'envoi à la publication : 12 mars 2019.

### Communauté de communes du Kreiz-Breizh

Fourniture et livraison de sacs jaunes translucides destinés au tri sélectif

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : communauté de communes du Kreiz-Breizh, 6, rue Joseph-Pennec, cité administrative, 22110 Rostrenen, tél. 02 96 29 19 18.  
Objet du marché : marché de fourniture et livraison de sacs jaunes translucides destinés au tri sélectif.  
Nature et étendue des prestations : accord-cadre à bon de commande, durée de un (1) an reconductible deux (2) fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur.  
Date prévisionnelle de la première commande : juin 2019.  
Mode de passation : procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27, 34 du décret n° 2018-360 du 25 mars 2018 relatif aux marchés publics.  
Modalités de consultation du dossier : les dossiers de consultation sont à retirer auprès de la CCKB sur demande effectuée par mail à [n.besseau@ccbf.fr](mailto:n.besseau@ccbf.fr) ou, par voie électronique, sur la plateforme <https://demat.centraledesmarches.com/7045320>  
Remise des offres :  
Date limite de réception des offres : le 1er avril 2019 avant 12 h 00.  
Elles seront déposées par voie électronique sur la plateforme : <https://demat.centraledesmarches.com/7045320>  
Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 mars 2019.

### Avis administratifs

Déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion

### AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté en date du 25 février 2019, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion.  
Cette enquête se déroule pendant une période de 32 jours consécutifs, du 12 mars (9 h 00) au 12 avril 2019 (12 h 00) inclus, en mairie de Lannion (place du Général-Leclerc). Pendant cette durée de l'enquête, les pièces du dossier sous format papier et informatisé, ainsi qu'un registre d'enquêtes seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00).  
A cet effet, Mme Yveline Matpot, a été désignée par le tribunal administratif de Rennes, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle sera présente en mairie :  
- le mardi 12 mars, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le jeudi 08 mars, de 13 h 00 à 17 h 00,  
- le vendredi 12 avril, de 9 h 00 à 12 h 00.  
Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie ainsi que le site internet de la communauté d'agglomération [lannion-tregor.com](http://lannion-tregor.com)  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet et consulter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquêtes ouvert à cet effet ou lui adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie, place du Général-Leclerc ou par voie électronique à [lannion@lannion-tregor.com](mailto:lannion@lannion-tregor.com).  
Toute information sur cette enquête peut être demandée auprès de M. Joël Le Jeune, président de Lannion-Trégor Communauté. À l'issue de l'enquête, le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultables pendant un an en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'à la mairie de Lannion.

### Vie des sociétés

Ancienne dénomination : ESRC  
Nouvelle dénomination : ESAD  
Ancienne forme :  
société à responsabilité limitée  
Nouvelle forme :  
société en nom collectif  
Ancien capital social : 63 000 euros  
Nouvel capital social : 4 000 euros  
Ancien siège social :  
1-3, place du Champ-de-Foire,  
22400 LAMBALLE-ARMOR  
Nouveau siège social :  
9, place de Lourmel,  
22370 ÉLIEUF-VAL-ANDRÉ  
N° 750 108 939 RCS Saint-Brieuc

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2019, il a été décidé :  
- de modifier le régime juridique de la société à responsabilité limitée en nom collectif à compter du 12 mars 2019 lequel consiste désormais en l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons, bar, pressés, toast, bimbeloterie, grignottes, jeux de France des Jeux, journaux, PMU, rapide, snack, petit restauration, papeterie, photographie, parfums, carters, électrocardiogramme, parfums, lingerie, confiserie, limonades, articles pour fumeurs, situés 9, place de Lourmel, 22370 Pleslin-Val-André, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploités dans le même local, - de modifier la dénomination sociale, laquelle devient, à effet du 12 mars 2019, ESAD au lieu d'ESRC,  
- d'augmenter le capital social d'une somme de 1 000 euros au profit de 3 000 euros à 4 000 euros par apports en numéraire,  
- de modifier le siège social de la société à 1-3, place du Champ-de-Foire, 22400 Lamballe-Armor au 9, place de Lourmel, 22370 Élieuf-Val-André, et ce à compter du 12 mars 2019.  
Gérant associé, directeur et soldemaitre responsable : M. Eric Schurt, tel. 02 96 07 80 00, 9, place de Lourmel, 22400 Lamballe-Armor.  
Associé indéfiniment et solidement responsable : Mme Aurélie Domon, tel. 02 96 07 80 00, 9, place de Lourmel, 22400 Lamballe-Armor.  
La société demeure immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.  
Pourrait.



# Le Pack Famille

L'info tout-en-un, pour vous et vos proches.

**43%**  
DE RÉDUCTION  
29€/mois  
pendant un an  
au lieu de 51,49€

- Chaque matin, le journal et ses suppléments livrés chez vous avant 7h30
- L'accès à tous les contenus numériques : le journal numérique, l'accès à tous les articles payants sur ouest-france.fr, l'édition du soir, dimoito news, les archives...
- Le plein d'invitations à des événements réservés aux abonnés
- 4 abonnements numériques offerts aux proches de votre choix !

Comment profiter de cette offre ?

Gagnez du temps : [abo.ouest-france.fr/pack](http://abo.ouest-france.fr/pack)

☎ 02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)  
CODE : 8193OFIR - Choix 1 ou 3/AP3C  
le lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

✉ Renvoyez le coupon ci-dessous

## Bulletin d'abonnement

à retourner sans affranchir accompagné d'un RIB à : Service Clients - Libre réponse 94114 - 35099 Rennes Cedex 9

**OUI, je choisis l'une des offres d'abonnement :**

Je souhaite profiter du Pack Famille : 360 n° du Journal papier livrés à domicile et un accès aux contenus numériques. Je profite de 43 % de réduction pendant un an : le Pack Famille à 29€/mois au lieu de 51,49€<sup>1</sup>. C193OFIR-1

Je préfère m'abonner au Pack Classique : 360 n° du journal papier livrés à domicile pour 29€/mois au lieu de 34,50€, soit 16% de réduction pendant un an<sup>1</sup>. C193OFIR-3

**Je remplis mes coordonnées**

Mme M.  
Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. de préférence mobile

Email

En renseignant mon email, j'accède à mes contenus numériques et les partage avec 4 de mes proches. Je rejoins la newsletter "En direct de votre commune"

**Mon règlement**

Mme M.  
Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Désignation du compte à débiter

N° IBAN

Nom et adresse du créancier

Ouest-France - 10, rue du Bril - 35051 Rennes Cedex 9 N° ICS FR65ZZ008443

N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement : récurrent

Signature obligatoire :

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT :** En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessus à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits sont expliqués dans un communiqué d'information auprès de votre banque.

<sup>1</sup> Les Offres Pack Famille et Pack Classique sont réservées aux particuliers ne recevant pas Ouest-France actuellement et n'ayant pas été abonnés dans les 6 derniers mois ; résidents dans la Manche, l'Orne, le Calvados, la Bretagne ou les Pays-de-la-Loire. Pour le Pack Famille, les contenus numériques peuvent être partagés avec maximum 4 proches n'étant pas déjà abonnés à Ouest-France et en se connectant sur votre compte.ouestfrance.fr. Pour la fourniture de 360 premiers exemplaires, le prix mensuel de l'abonnement est de 29 € au lieu de 51,49 € pour le Pack Famille (soit 43 % de réduction par rapport au tarif de référence d'un abonnement au Pack Numérique seul) et de 29 € au lieu de 34,50 € pour le Pack Classique (soit 16 % de réduction par rapport au tarif de référence d'un abonnement au Pack Classique seul). A partir de la livraison du 361<sup>er</sup> numéro, le Pack Famille sera facturé à 29 € au lieu de 34,50 € (soit 16 % de réduction par rapport au tarif de référence d'un abonnement au Pack Numérique seul) ; le Pack Classique sera facturé au tarif de référence abonné, soit 34,50 €/mois. Tarifs indicatifs pouvant varier selon le nombre de journaux papier effectivement livrés, intégrant l'accès aux contenus et services numériques pour le Pack Famille. Paiement par prélèvement du mois suivant.

Les offres Pack Famille et Pack Classique sont livrables jusqu'au 31/12/2019. Ouest-France se réserve le droit de modifier ses tarifs. Le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la commande pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, cette rétractation devra être effectuée par simple courrier adressé à : Service Clients TSA 80001 - 35071 Rennes Cedex 9. Toutes les conditions sont disponibles sur [abo.ouest-france.fr/pack](http://abo.ouest-france.fr/pack).

Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de Service Clients - TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail ([protection@ouest-france.fr](mailto:protection@ouest-france.fr)) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - 21 Rue des Sud-Est - 10, rue du Bril - 35051 Rennes cedex 9. Société Ouest-France - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 114 654 RCS Rennes.

**Annonces officielles**

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com).  
 Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
 Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2016, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actu-legales.fr](http://www.actu-legales.fr).

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Marchés publics - Procédure adaptée**

COMMUNE DE PABU

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Identification du maître d'ouvrage :** commune de Pabu.  
**Procédure de passation :** procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
**Objet :** contenu de l'opération : mise en œuvre d'enrobé à chaud sur chaussées de grottes et trottoirs, pose diverses de bordures et caniveaux, mise à la côte des affaissements de réservoirs et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
**Obtention du dossier de consultation :** [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après : 1) prix, 60 % ; 2) valeur technique, 40 %.  
**Présentation des candidatures et des offres :** conformément aux exigences décrites dans le règlement de la consultation.  
**Date limite de réception des offres :** 12 avril 2019, à 12 h.  
**Adresse où les offres doivent être remises :** mairie de Pabu, rue de la Mairie, 22200 Pabu.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13 mars 2019.

COMMUNE DE MALGUÉNAC

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme acheteur :** commune de Malguénac, 18, rue du Château d'eau, 56300 Malguénac.  
**Type de procédure :** la présente consultation est passée selon une procédure adaptée selon les dispositions des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
**Objet du marché :** aménagement du lotissement Park Liamm.  
**Nombre et consistance des lots :**  
 Lot 1 : voirie.  
 Lot 2 : eaux usées, eaux pluviales.  
 Lot 3 : eau potable.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, précisés dans le règlement de consultation : critère prix 70 % ; critère valeur technique, 30 %.  
**Modalités de retrait du dossier de consultation :** le dossier est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.e-megalibretagne.org/>, référence MALG201901.  
**Modalités de remise des offres :** selon les modalités indiquées dans le règlement de consultation.  
**Date de remise des offres :** le vendredi 12 avril 2019, à 12 h 30.  
**Les renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus auprès de :** SELARL Nicolas Associés, géomètres-experts, urbaniste, ingénieur ESTP, ingénieur ESGT, 32, rue du Caire, BP 5, 56301 Pontivy Cedex, tél. 02.97.25.57.04, fax 02.97.27.99.61.  
 E-mail : [virginie.esnault@selarlnicolas.fr](mailto:virginie.esnault@selarlnicolas.fr) (renseignements administratifs).  
 E-mail : [frederic.chalard@selarlnicolas.fr](mailto:frederic.chalard@selarlnicolas.fr) (renseignements techniques).  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** le mercredi 13 mars 2019.

VILLE DE  
**Ploufragan**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de l'organisme acheteur :** ville de Ploufragan. Correspondant : M. Rémy Moulin, maire, 22, rue de la Mairie, Hôtel de ville, BP 52, 22440 Ploufragan.  
**Adresse Internet du profil d'acheteur :** <http://marches.megalibretagne.org/>  
**Nom et adresse du maître d'œuvre :** Mostini et Mostini Architectes et Associés, 14, place Général-de-Gaulle, 29600 Morlaix.  
**Objet du marché :** construction d'un auditorium en extension de la médiathèque de Ploufragan.  
**L'avis implique :** un marché public ordinaire à lots avec variantes obligatoires (cf. RC), passé en procédure adaptée.  
 Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.  
 Lot 1 : VRD, GO.  
 Lot 2 : charpente métallique.  
 Lot 3 : étanchéité, couverture.  
 Lot 4 : bardage extérieur.  
 Lot 5 : ravalement de façades.  
 Lot 6 : métallerie, serrurerie.  
 Lot 7 : menuiseries extérieures.  
 Lot 8 : cloisons.  
 Lot 9 : menuiseries intérieures.  
 Lot 10 : faux plafonds.  
 Lot 11 : parquet.  
 Lot 12 : sièges pour gradins.  
 Lot 13 : revêtements de murs.  
 Lot 14 : peinture, revêtements muraux.  
 Lot 15 : électricité courants forts et faibles.  
 Lot 16 : plomberie, chauffage, ventilation.  
 Lot 17 : machinerie scénique.  
 Lot 18 : tentures de scène.  
 Lot 19 : réseaux et équipements scéniques.  
**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** consultation comportant des conditions d'exécution à caractère social et environnemental détaillées dans le CCAP.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC).  
**Date limite de réception des offres :** 12 avril 2019, à 12 h.  
**Renseignements complémentaires :** la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalibretagne.org/>  
 Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le RC.  
**Echantillons et/ou prototypes exigés pour les lots 12 et 18 (cf. RC).**  
 Une visite sur site obligatoire pour les lots 1, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15 et 16 (cf. RC).  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12 mars 2019.  
**Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées et adresse auprès de laquelle les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** <https://marches.megalibretagne.org/>  
**Adresse d'envoi des échantillons et prototypes :** mairie de Ploufragan, Hôtel de ville, Service des marchés publics, 22, rue de la Mairie, 22440 Ploufragan.

COMMUNE DE ROSTRENN (CÔTES-D'ARMOR)

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** commune de Rostrenen, Mairie de Rostrenen, 6, rue Joseph-Pennec, 22110 Rostrenen.  
**Procédure de passation :** marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret du 25 mars 2016.  
**Objet des travaux :** travaux de dévoiement de conduites d'eau potable et de collecteurs d'assainissement, RN 164, mise à 2 x 2 voies de la déviation de Rostrenen-Plouguernevel, section 2.  
**Caractéristiques des ouvrages :** le présent marché fera l'objet d'un seul lot, dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées détaillé dans le dossier de consultation.  
**Délai d'exécution :** à préciser par le candidat.  
**Variants possibles :** oui.  
**Justificatifs de candidature à produire :** les pièces à fournir sont indiquées dans le règlement de la consultation.  
**Modalités d'obtention des dossiers :** retrait sur site <https://marches.megalibretagne.org>  
**Date limite de réception des offres :** vendredi 12 avril 2019, à 12 h.  
**Remise des offres :** sur la plateforme <https://marches.megalibretagne.org>  
**Critères de jugement des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.  
**Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :** SDAEP, M. Thomas, 3, boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc, tél. 02.96.01.21.52, fax 02.96.01.21.49.  
**Date d'envoi à la publication :** 12 mars 2019.

VILLE DE SAINT-BRIEUC

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Travaux

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** mairie de Saint-Brieuc. Correspondant : Antoine Le Garzic, Hôtel de ville, CS 72365, 22023 Saint-Brieuc Cedex 1, tél. 02.96.62.54.78, courriel : [antoine.legarzac@saint-brieuc.fr](mailto:antoine.legarzac@saint-brieuc.fr)  
**Adresse Internet :** <http://www.saint-brieuc.fr>  
**Adresse Internet du profil d'acheteur :** <http://www.e-megalibretagne.org>  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** services généraux des administrations publiques.  
**Objet du marché :** confortement de la passerelle Beauvallon à Saint-Brieuc.  
**Type de marché de travaux :** exécution.  
**CPV, objet principal :** 45220000.  
**L'avis implique un marché public.**  
**Des variantes seront-elles prises en compte :** oui.  
**La procédure d'appel au présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** non.  
**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.**  
**Prestations divisées en lots :** non.  
**Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :** français.  
**Unité monétaire utilisée :** l'euro.  
**Conditions de participation :** se référer au règlement de la consultation. La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Type de procédure :** procédure adaptée.  
**Date limite de réception des offres :** 1<sup>er</sup> avril 2019, à 16 h.  
**Autres renseignements :** n° de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice : 1950014.  
**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :** sur la plateforme de dématérialisation <http://www.e-megalibretagne.org>, indiquier 1950014 dans "mots clés".  
**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** se référer au règlement de la consultation.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12 mars 2019.  
**Adresse à laquelle les offres, candidatures, projets, demandes de participation doivent être envoyés :** <https://marches.megalibretagne.org>  
**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** ville de Saint-Brieuc. Correspondant : M. Le Garzic, tél. 02.96.62.54.78, courriel : [marchespublics@saint-brieuc.fr](mailto:marchespublics@saint-brieuc.fr)

**Avis administratifs**

**AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2019, une consultation du public est ouverte du 2 avril 2019 au 30 avril 2019, à la mairie de Lamballe-Armor, sur la demande présentée par M. David Lesné pour exploiter au lieu-dit La Ville es Priolais, Marouë, à Lamballe-Armor, un élevage porcin.  
 Les pièces du projet seront déposées à la mairie de Lamballe-Armor pendant la consultation.  
 Durant les heures d'ouverture de la mairie, les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au préfet (Direction départementale de la protection des populations) ou, le cas échéant, par voie électronique : [dppp-envi@cotas-darmor.gouv.fr](mailto:dppp-envi@cotas-darmor.gouv.fr) avant la fin de la consultation.

**Enquêtes publiques**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Déclaration de projet  
suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion

Le public est informé que par arrêté en date du 25 février 2019, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet suivie d'une mise en compatibilité du PLU de Lannion.  
 Cette enquête se déroule pendant une période de 32 jours consécutifs, du 12 mars (9 h) au 12 avril 2019 (12 h) inclus, en mairie de Lannion (place Général-Leclerc).  
 Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sous format papier et informatique, ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (du mardi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h).  
 A cet effet, Mme Yveline Malpot a été désignée par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle sera présente en mairie, le mardi 12 mars, de 9 h à 12 h ; le jeudi 28 mars, de 13 h 30 à 17 h ; le vendredi 12 avril, de 9 h à 12 h.  
 Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie ainsi que sur le site Internet de la communauté d'agglomération [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com).  
 Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet et constater éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie, place Général-Leclerc, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [plu@lannion-tregor.com](mailto:plu@lannion-tregor.com).  
 Toute information sur cette enquête peut être demandée auprès de M. Joël Le Jeune, président de Lannion-Trégor Communauté.  
 À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées pendant un an au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'à la mairie de Lannion.

**VOUS CRÉEZ  
VOTRE ENTREPRISE ?**

**Saisissez votre  
annonce légale  
sur :**



**regions-annonceslegales.com**

Créer et publier vos annonces légales en ligne



**Tous journaux  
habilités en France**

**Devis & attestation  
de parution immédiats**



**Laissez-vous guider  
tout simplement !**



**regions-annonceslegales.com**

Créer et publier vos annonces légales en ligne

Lannion, le 12 Avril 2019

## LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE  
EN COMPATIBILITE DU PLU DE LANNION

Le Président de Lannion-Trégor Communauté CERTIFIE :

Avoir réalisé l'ensemble des mesures de publicité définies dans l'arrêté en date du 25 Février 2019 et avoir tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête (du 12 Mars au 12 Avril 2019) un registre en mairie de Lannion.

Fait à Lannion, le 12 Avril 2019

LE PRESIDENT,  
**Joël LE JEUNE**

Maire de Trédrez-Locquémeau



**Yveline MALPOT**  
**Commissaire-enquêteur**

**Département des Côtes d'Armor**

**COMMUNE DE LANNION**

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU  
de LANNION  
(Sédentarisation de gens du voyage)**

-----

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**du 12 mars au 12 avril 2019**

-----

**PROCES-VERBAL D'ENQUETE**

## Procès-verbal d'enquête

L'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de **Lannion** (sédentarisation de gens du voyage), prescrite par arrêté du 25 février 2019 de M. le Président de Lannion-Trégor Communauté, a été organisée en application des articles L 153-1 et suivants, R 153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

L'enquête publique, destinée essentiellement à provoquer une participation du public dans le cadre d'un projet susceptible d'impacter l'environnement, s'est déroulée du 12 mars au 12 avril 2019.

Au cours de cette enquête publique, j'ai tenu 3 permanences en mairie de Lannion :

- le 12 mars 2019 de 9h à 12h
- le 28 mars 2019 de 13h30 à 17h
- le 12 avril 2019 de 9h à 12h

Le dossier a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Au cours de mes permanences, seule une personne est venue prendre connaissance du dossier, sans faire d'observation ni orale, ni écrite sur le registre d'enquête. Je n'ai reçu aucun courrier et aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ni par voie électronique.

Au cours de cette enquête, j'ai obtenu auprès des services de Lannion-Trégor Communauté et de la Mairie de Lannion tous renseignements ou précisions que j'ai jugés utiles pour mon information.

Pordic, le 13 avril 2019



Yveline Malpot  
Commissaire-enquêteur